

**Le 3 décembre 2020, 15 h 30**

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Mise à jour du 3 décembre 2020.

<b>État des lieux</b> (en chiffres)	Cas confirmés : 51	Guérisons : 39	Tests négatifs : 5 326	En attente de résultat : 111	Tests effectués : 5 488	Décès : 1
--	--------------------	----------------	------------------------	------------------------------	-------------------------	-----------

État d'urgence : L'état d'urgence a été déclaré le 27 mars 2020 et a été prorogé.

### Soins de santé

- Un nouvel avis de possible exposition à la COVID-19 a été émis. Toute personne qui se trouvait aux endroits mentionnés dans les avis et qui présente des symptômes doit subir un test de dépistage : <https://yukon.ca/fr/possible-exposition-covid-19>.
- Le service de dépistage à l'auto sera prolongé jusqu'à nouvel ordre, au 91628, route de l'Alaska (dans le lave-auto de l'ancien Centennial Motors) à Whitehorse.
- Comme la demande de vaccins contre la grippe ralentit, la clinique de vaccination de masse contre la grippe au Centre des congrès à Whitehorse réduira ses heures d'ouverture à compter du vendredi 4 décembre.
- Veuillez respecter en tout temps les consignes de santé publique affichées dans les restaurants ou tout autre endroit public. Selon les lignes directrices générales, six personnes au plus peuvent être assises à la même table, il faut une distance de deux mètres entre les tables et les personnes qui se sentent malades doivent rester à la maison.
- À compter du 1<sup>er</sup> décembre, le port d'un masque non médical sera obligatoire dans tous les espaces publics intérieurs
- Si vous prévoyez recevoir des invités en provenance de l'extérieur du Yukon pendant les Fêtes, prenez connaissance des nouvelles règles d'isolement préventif : <https://yukon.ca/fr/renseignements-sur-lauto-isolement>.
- Afin d'aider les personnes à risque au Yukon à faire face à la pandémie, [des services en ligne de santé mentale et de soutien social](#) sont mis à leur disposition.

### Déplacements et frontières

- Toutes les personnes qui entrent au Yukon doivent obligatoirement s'isoler pendant 14 jours. Cette règle s'applique également aux résidents de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Sont exemptés de cette obligation, les travailleurs des services vitaux qui sont sortis du territoire dans l'exercice de leurs fonctions et les résidents des zones frontalières, dont Atlin, Lower Post, Fire Side, Jade City, Fraser et Pleasant Camp.
- Le Canada et les États-Unis ont convenu de garder leur frontière fermée aux déplacements non essentiels jusqu'au 21 décembre.
- Les résidents du Yukon qui comptent traverser le poste frontalier canadien de Fraser ou de Beaver Creek doivent se rappeler que les règles fédérales concernant le retour au Canada sont celles qui étaient en vigueur au moment de leur départ.

### Entreprises et aides financières

- Renseignez-vous sur la gamme de programmes d'aide offerts à la population durant la pandémie en visitant : <https://yukon.ca/fr/covid-19-mesures-d-aide-sociale-et-economique>.

#### **Application de la loi et autres directives**

- Les lignes directrices en matière de santé et de sécurité pour les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année ont été mises à jour de façon à assouplir les règles de distanciation de deux mètres entre les élèves dans les classes et à rendre obligatoire le port du masque dans les aires communes à l'extérieur des classes.
- Faites preuve de patience et de civisme. Les gens qui transitent par le territoire conduisent maintenant dans des conditions hivernales. Signalez les infractions en ligne : [yukon.ca/fr/frontieres-et-deplacements/signalement-des-infractions](https://yukon.ca/fr/frontieres-et-deplacements/signalement-des-infractions).